

Conditions Générales de Vente – IMADS Coaching et Formation

(Applicables à compter du 24 octobre 2022)

Modalités d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception pour un nombre de places fixes. En cas de sur-inscription, une liste d'attente est établie et un report pourra être convenu d'un commun accord le cas échéant pour ceux qui ne pourraient finalement pas être retenus. Tout bulletin d'inscription signé vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Vente. À compter de la signature des présentes, le client dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter en complétant le formulaire de rétractation devant être adressé par lettre recommandée avec accusé de réception. Le client accepte expressément que le contrat le liant à l'Organisme soit exécuté avant l'expiration du délai de rétractation à l'entrée en formation/accompagnement en coaching. En tout état de cause, il renonce expressément à son droit de rétractation dès le démarrage de la formation/Coaching.

Tarifs

Les activités de Formation Continue/coaching, IMADS Coaching et Formation étant non assujetties à la TVA, tous nos prix s'entendent TTC. Ils sont forfaitaires. Sauf dispositions particulières visées dans les conventions de formation/coaching, les tarifs ne prennent en compte ni les frais de repas ni les frais de transport, ni les frais d'hébergement.

Propriété intellectuelle

Tous les supports, programmes, cours, travaux ou documents remis aux participants lors des formations/coaching demeurent la propriété intellectuelle et exclusive de IMADS Coaching et Formation. L'exploitation, la reproduction effectuée sur tous supports, la traduction en toutes langues, la commercialisation et la représentation par tout procédé de communication de tout ou partie des supports, programmes, cours, travaux ou de tout document sont interdites sauf autorisation écrite préalable de IMADS Coaching et Formation. Les entreprises sont solidairement responsables avec les participants de toute infraction aux dispositions qui précèdent.

Convocations

Préalablement à l'entrée en formation, le candidat reçoit une convocation comprenant les éléments suivants : intitulé de la formation, date(s), horaires, lieu, nom du responsable du programme et le déroulé de la formation. Pour le coaching, le client reçoit un courrier avec les différents documents contractuels.

Conditions de règlement

Pour la formation, le règlement est dû à réception de la facture sans escompte, selon les modalités figurant sur les conventions de formation. Pour le coaching, le règlement est dû après chaque séance et la facture est remise tout de suite au client. Pour les packs de formation, un devis est remis et un acompte de 30% est versé pour démarrer la construction des supports et à réception des documents, une facture est envoyée au client pour s'acquitter du montant restant dû. Pour les associations, les entrepreneurs individuels, les autoentrepreneurs et les dirigeants des sociétés à caractère unipersonnel qui ne font pas partie des Entreprises :

-Un acompte de 30% sera exigé pour valider l'inscription.

--Le solde devant être impérativement acquitté au plus tard le 1er jour de l'entrée en formation. En cas de subrogation de paiement de la formation par un financeur notamment en application des dispositions du Code du travail, l'Entreprise ou le Particulier, est garant de la présence du participant à la formation et du paiement de son prix. Il appartient donc à l'Entreprise ou au Particulier de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de l'indiquer précisément sur le bulletin d'inscription ou bon de commande. L'Entreprise ou le Particulier s'assure également de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'elle aura désigné et qu'il garantit. En conséquence, l'Entreprise ou le Particulier doit, au moment de l'inscription, indiquer si la facturation doit être établie au nom d'un financeur en précisant son nom et son adresse. En cas de subrogation partielle, le reliquat sera facturé directement au Client qui l'accepte expressément. En cas de non-paiement par le financeur pour quelque motif que ce soit, notamment en raison d'un abandon de la formation par le Participant ou d'un non-accomplissement de ses obligations valant abandon, qu'il soit salarié du client entreprise ou le Particulier lui-même, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant ce qu'il accepte en parfaite connaissance de cause.

Les factures doivent être réglées :

Par virement sur notre compte bancaire : IBAN FR6320041010052630891J02683 BIC : PSSTFRPP33

Engagement d'assiduité IMADS Coaching et Formation

En cas de non-accomplissement des conditions prévues au parcours pédagogique prévoyant de 21 heures à 35 heures et plus de formation en fonction de la formation choisie et de l'absence d'émargement sur l'attestation d'entrée en formation, d'assiduité et de fin de formation, le client ne pourra prétendre à l'attestation de fin de formation. Si le client qui suit un accompagnement en coaching ne reporte pas la séance dans les 48 heures avant celle-ci, une facture du montant total de la séance lui sera envoyée.

Annulation, report ou abandon

IMADS Coaching et Formation se réserve le droit d'annuler ou reporter la session de formation en cas de nombre de participants insuffisant. Dans ce cas, le client peut se voir proposer un report à la prochaine session utile. Le report d'une séance de coaching peut-être également formulé au client.

Toute demande de report ou annulation de la formation par le client doit être soumise à IMADS Formation pour accord par courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de subrogation de paiement, le client doit préalablement obtenir un accord écrit du financeur sans lequel la demande de report ne pourra être examinée par IMADS Formation. En cas d'abandon de la formation par le candidat pour quelque motif que ce soit, l'intégralité du montant de la formation reste due par le client.

Pour toute demande d'annulation reçue plus de 30 jours avant le début de la formation, l'acompte versé à l'inscription reste définitivement acquis à IMADS Formation. Pour toute demande d'annulation reçue moins de 30 jours avant le début de la formation, l'intégralité du montant de la formation sera due à IMADS Formation ce que le client accepte dès à présent.

Litiges

Tout litige relatif à nos ventes sera de la compétence exclusive :

- pour les commerçants, du Tribunal de Commerce de Compiègne.
- pour les non commerçants : du Tribunal de Grande Instance du lieu de résidence ou du siège du défendeur.

Informatique et libertés

Le client peut exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de IMADS Coaching et Formation le concernant.

Élection de domicile

Toute correspondance à l'attention de IMADS Coaching et Formation devra être adressée à son établissement sis 25 rue Marie et Gaston COURSEAUX, 60190 Gournay sur Aronde.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des Conditions Générales de Vente IMADS Coaching et Formation.

J'accepte les Conditions Générales de Vente IMADS Coaching et Formation.

Date et signature (+ cachet pour les entreprises)
(Mention manuscrite « lu et approuvé – bon pour accord »)